

# **Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 186, Loi concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal**

**Mémoire présenté par la Société de transport de Montréal**

**29 mai 2018**



## CONTEXTE

Le Plan stratégique 2020, adopté en 2011, prévoyait le remplacement en continu du parc de voitures de métro composé de 336 voitures MR-63 et de 423 MR-73. En 2014, le contexte avait toutefois amené la STM à réviser ce choix. Tout comme l'ensemble des sociétés publiques, l'entreprise était aux prises avec des défis financiers alors qu'elle devait, au même moment, accélérer les investissements dans le maintien de ses infrastructures tout en offrant un service au quotidien. Remplacer les MR-73 représentait alors un investissement d'une telle ampleur qu'il risquait de mettre en péril la capacité de l'entreprise à réduire un important déficit d'investissement d'environ 4,2 G\$.

C'est dans ce contexte que la STM avait annoncé en 2014, en accord avec le gouvernement, le maintien en service des voitures MR-73 jusqu'en 2036. Cette décision était basée sur :

- les faibles coûts d'entretien des voitures MR-73;
- la bonne fiabilité de ces voitures en général;
- la tendance mondiale des exploitants à prolonger la vie de leur matériel roulant;
- la réalisation d'un programme interne de rénovation de certains systèmes des voitures MR-73;
- des économies de 500 M\$ pour les contribuables québécois.

Avant la réception des voitures de remplacement des MR-73 en 2036, la STM devait construire un nouvel atelier d'entretien adapté aux nouvelles technologies et ensuite transformer l'atelier existant en stationnement pour les trains. D'autres espaces de stationnement, permettant d'accueillir des trains supplémentaires, devaient également être construits ailleurs sur le réseau. En effet, lors de cet éventuel contrat, la STM devait prévoir suffisamment de trains pour faire face à l'augmentation d'achalandage prévue jusqu'à 2056, date de remplacement des nouvelles voitures AZUR reçues à compter de 2016.

La décision prise en 2014 prévoyait un programme de rénovation majeur de 149 M\$ pour rénover les voitures MR-73. Celui-ci avait pour objectif de remettre à neuf les principaux systèmes des trains. Ce programme a débuté et 40 M\$ ont été investis et engagés à ce jour. L'initiative permet aussi à la STM de maintenir environ 100 postes permanents chez les employés d'entretien afin d'assurer le maintien de l'expertise pour la période de transition associée à l'abandon des MR-63, et l'arrivée actuelle des trains AZUR.

Il est important de rappeler qu'au terme de l'actuel contrat d'acquisition des voitures AZUR, la STM aura reçu les 7 trains supplémentaires requis pour le prolongement de la ligne bleue, de même que 9 trains supplémentaires, déjà partiellement en opération, pour faire face à l'accroissement de l'achalandage jusqu'à 2036.

## **UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION**

Depuis ce temps, le contexte politique et économique a passablement évolué. L'ensemble des partenaires municipaux et gouvernementaux sont au rendez-vous et investissent massivement pour améliorer les transports collectifs. Aujourd'hui la STM, supportée par ses partenaires, investit massivement dans le maintien de ses actifs. Ainsi, la STM investira plus de 10 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, un niveau sans précédent. Après des investissements annuels records réalisés en 2016 (559M\$) et 2017 (909M\$), c'est un milliard de dollars par année qui sera consacré au maintien des actifs pour la prochaine décennie. Ces investissements, combinés aux grands projets que sont le prolongement de la ligne bleue et le SRB Pie-IX, permettront d'améliorer significativement la qualité de l'offre de service.

C'est dans ce nouveau contexte que le gouvernement du Québec a demandé à la STM d'étudier des scénarios pour accélérer le remplacement des MR-73.

## **SCÉNARIO RETENU ET PRINCIPAUX BÉNÉFICES**

Le scénario du remplacement complet n'étant pas envisageable à court terme pour des raisons de coûts et de capacité d'accueil, la STM a proposé un scénario alternatif pour remplacer 17 trains. Ce dernier a été retenu et procure 4 bénéfices :

### **1. Une amélioration du service pour les clients**

Le scénario retenu permettra une amélioration significative du service. Les clients bénéficieront de trains modernes qui offriront 8 % d'espace supplémentaire pour plus de confort et une meilleure fiabilité. À terme, 90% des trains qui circuleront sur la ligne Verte seront des Azur.

### **2. Une optimisation des sommes déjà investies dans le maintien des MR-73**

Depuis 2014, la STM investit pour maintenir en service les voitures MR-73 jusqu'en 2036. Au total, 149 M\$ ont été alloués à ce programme et 40 M\$ ont été investis et engagés à ce jour. En remplaçant 17 trains pour de nouveaux Azur, la STM s'assure d'optimiser les sommes déjà investies dans les MR-73 en conservant plus de 60% d'entre eux.

### **3. La protection d'emplois à Montréal**

Le scénario à 17 trains permet de protéger des emplois à Montréal. Le remplacement complet mettrait effectivement à risque une centaine d'emplois directement liés aux différents programmes d'entretien préventif des MR-73 et au prolongement de la vie utile de ce matériel roulant.

#### **4. L'absence de travaux majeurs aux infrastructures afin d'accueillir les trains**

Les 17 trains correspondent à la capacité résiduelle actuelle de la STM. Il est donc possible d'accueillir ces trains sans effectuer de travaux majeurs pour construire de nouveaux garages ce qui entraînerait des coûts de plus de 600M\$ et des travaux pour 5 à 6 ans. La construction des garages serait nécessaire car les installations actuelles ne sont pas adaptées à l'entretien de train de type boa.

Le scénario retenu constitue donc une solution gagnante, d'autant plus que le gouvernement a confirmé que cet engagement n'aura aucune conséquence sur le financement des projets en cours ou planifiés dans le cadre du plan d'investissement 2018-2027 de la STM.

#### **RECOMMANDATION**

La Société de transport de Montréal accueille favorablement la décision du gouvernement du Québec d'adopter un projet de loi pour l'acquisition de nouveaux trains AZUR.

La STM ne peut pas entreprendre de discussion avec le consortium Bombardier-Alstom sans l'adoption de ce projet de loi. Elle recommande donc de procéder à son adoption.